



Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne

AVIS DE RECRUTEMENT

L'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT), organisation internationale de renforcement des capacités statistiques régie par un traité signé le 21 septembre 1993, recrute un Directeur Général.

A. Responsabilités du Directeur Général

Le Directeur Général est le responsable de la gestion quotidienne d'AFRISTAT. Il a aussi la responsabilité d'assurer l'exécution des décisions du Conseil des Ministres et du Comité de direction de cette organisation, conformément à ses dispositions statutaires en vigueur. A ce titre, il est chargé :

- d'assurer l'application des dispositions statutaires de l'organisation ainsi que des décisions et recommandations des organes statutaires d'AFRISTAT ;
- d'assurer la gestion quotidienne de l'organisation et promouvoir son développement en conformité avec le traité et autres règlements de l'organisation ;
- de mobiliser des ressources pour le fonctionnement et les projets de l'organisation ;
- de rechercher et renforcer les partenariats ;
- de représenter AFRISTAT auprès des tiers et d'assurer sa visibilité.

B. Qualifications

Le candidat doit :

- (i) être ressortissant (e) et jouir de la nationalité d'un Etat membre d'AFRISTAT ;
- (ii) justifier d'une expérience minimum de dix (10) ans dans un des domaines au moins précisés à l'alinéa (vi) ci-dessous ;
- (iii) avoir occupé un poste de responsabilité de haut niveau dans une administration nationale ou dans une institution internationale ;
- (iv) avoir le sens des contacts et posséder d'excellentes compétences en matière de communication et pouvoir interagir avec d'autres personnalités de haut rang de différentes nationalités et cultures ;
- (v) avoir la capacité à manager et à motiver une équipe multidisciplinaire de haut niveau composée d'experts de plusieurs nationalités ;
- (vi) être titulaire d'un diplôme d'études supérieures de niveau minimum Bac+5 obtenu dans au moins un des domaines ci-après : statistique, économie et démographie ;
- (vii) être âgé de 35 ans au moins ;
- (viii) jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- (ix) être de bonne santé physique et mentale ;
- (x) écrire et parler parfaitement le français ; la connaissance de l'anglais et/ou du portugais et/ou de l'espagnol constitue un atout ;
- (xi) maîtriser les outils de la bureautique et ceux des TIC.

C. Rémunération et autres avantages

La rémunération est attractive. Par ailleurs, le directeur général bénéficie d'importants avantages sociaux (assurance maladie pour la famille, transport à l'occasion des congés tous les deux ans pour toute la famille, etc.)

D. Durée du mandat et date de prise de fonction

La durée du mandat est de quatre (4) ans renouvelable une fois. Le candidat recruté entrera en fonction le 1^{er} janvier 2028.

E. Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature (versions papier et/ou électronique) doivent être adressés à l'adresse ci-après :

Monsieur le Président du Conseil des Ministres d'AFRISTAT
B.P.E 1600
Bamako
Mali

Courriel : afristat@afristat.org
Site Web : www.afristat.org

F. Pièces à fournir

Les dossiers doivent comprendre les pièces suivantes :

- Une demande,
- un extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif en tenant lieu,
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois,
- un curriculum vitae certifié par une déclaration sur l'honneur,
- des copies certifiées conformes des titres, diplômes ou attestations de qualifications,
- un certificat de nationalité.

En cas de recrutement, un certificat médical attestant la bonne santé physique et mentale du candidat et les originaux des pièces énoncées ainsi que d'autres documents seront exigés.

La demande d'autres informations sur le poste ouvert peut être adressée à : afristat@afristat.org.

G. Date limite de dépôt des dossiers

La date de clôture du dépôt des dossiers de candidature est fixée **au 31 août 2026 à 12 heures, heure GMT**. A cet effet, pour les candidatures transmises par courrier, le cachet de la poste fera foi.

H. Publication des résultats

Le candidat retenu à l'issue du processus de sélection sera informé par courrier officiel du Président du Conseil des Ministres d'AFRISTAT